

Bordeaux, le 1er juillet 2022

Communiqué de presse

Reprise épidémique en Nouvelle-Aquitaine : pour limiter la propagation de la COVID-19, renforçons notre vigilance et respectons les gestes barrières

Après une période de très net ralentissement, les contaminations à la covid-19 repartent à la hausse en Nouvelle-Aquitaine, depuis maintenant plusieurs semaines. Le taux d'incidence sur la période du 20 au 26 juin en Nouvelle-Aquitaine s'élève ainsi à 666 pour 100 000 habitants et le taux de positivité à 32,3 %. La vaccination a montré son efficacité. C'est le moyen de protéger les personnes les plus à risque de formes graves de la maladie, notamment les personnes âgées et les personnes immunodéprimées. La vaccination des femmes enceintes et des enfants est également préconisée.

| Appliquer les gestes barrières dans les lieux de promiscuité importante et au contact des personnes fragiles

Dans ce contexte, L'ARS Nouvelle-Aquitaine, appelle chacun à appliquer à nouveau scrupuleusement les gestes barrières en particulier lors des rassemblements, activités, réunions et déplacements susceptibles de donner lieu à un brassage de population ou lors de contact avec des personnes fragiles.



Le **port du masque** est ainsi fortement recommandé **dans les lieux de promiscuité importante**, dans les lieux dans lesquels le respect des gestes barrières est limité ainsi que dans les lieux clos et mal aérés. La mise à disposition de gel hydro alcoolique est également conseillé à l'entrée et à la sortie des transports, des lieux de travail et des établissements recevant du public.

En outre, pour protéger ses proches, il est également nécessaire de se **faire tester au moindre symptôme**, de réduire ses contacts dans l'attente du résultat et de **s'isoler** en cas de dépistage positif.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine tient à rappeler que la vaccination est essentielle dans la prévention de la contamination, de la transmission et des formes graves de la maladie. Elle incite les personnes de 60 ans et plus et les personnes immunodéprimées, notamment dans les EHPAD, à se faire vacciner sans

attendre, pour passer un été et un automne sereins.

| La 2^{ème} dose de rappel : indispensable pour limiter les formes graves de Covid pour les personnes fragiles

Pour tous, il est rappelé l'intérêt de disposer des schémas vaccinaux complets, ainsi que des rappels qui améliorent l'immunité. Pour les personnes immunodéprimées, ainsi que celles de plus de 60 ans, un second rappel (4^{ème} dose) est recommandé.

The infographic features a dark blue background with a blurred image of hands. At the top left, the text reads 'LA 2ÈME DOSE DE RAPPEL EST RECOMMANDÉE :'. In the top right corner, there are logos for 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'ars' (Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine). Two white boxes with orange and blue text provide specific timing: 'DE 60 À 79 ANS, 6 mois après le 1er rappel ou après la dernière infection' and 'A PARTIR DE 80 ANS, 3 mois après le 1er rappel ou après la dernière infection avec un vaccin à ARN messenger'. At the bottom, a white box states: 'Si votre dernière infection est survenue au moins 3 mois après le 1er rappel, la 2ème dose de rappel n'est pas nécessaire.'

→ Pour en savoir plus sur le rappel vaccinal, consulter le [site internet](#) de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

L'immunité conférée par le premier rappel diminuant progressivement au cours du temps, il est désormais recommandé à l'ensemble des personnes les plus à risque de développer une forme grave d'effectuer un second rappel pour renforcer leur protection. L'administration de cette deuxième dose de rappel est particulièrement recommandée dans le contexte actuel de circulation active du virus.

La vaccination représente une **véritable protection contre les formes graves de la maladie**. Pour exemple, avec des taux d'incidence actuellement plus importants que lors du pic de la 2^{ème} vague de l'épidémie (297,7/ 100 000 habitants en 2020, semaine 44), le nombre de personnes admises en réanimation est beaucoup plus faible (53 actuellement contre 276 au pic de la 2nde vague).

Pour recevoir votre dose de rappel, vous pouvez prendre rendez-vous chez **un professionnel de santé proche de chez-vous**. L'offre de vaccination étant très majoritairement assurée par les professionnels de ville, il est recommandé de se rapprocher des **médecins libéraux, infirmiers et pharmaciens**.

Par ailleurs, les personnes concernées peuvent se connecter sur le site de [l'Assurance Maladie](#) pour calculer la date de leur deuxième rappel.

Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr